

## Pour un hommage véritable à Samuel Paty

**Ainsi donc, à l'occasion du premier anniversaire de son assassinat le 16 octobre 2020, un hommage sera rendu à Samuel Paty.** L'annonce en a été faite par Jean-Michel Blanquer le 06 octobre aux Recteurs et aux Rectrices d'académie, puis le lendemain à la presse qui s'en est faite l'écho dès le matin ... et pour finir aux professeurs par l'intermédiaire de la lettre électronique d'information hebdomadaire dont ils sont destinataires chaque jeudi.

Cette commémoration, attendue, est évidemment **bienvenue** autant qu'elle est nécessaire. Elle devra « être à la hauteur, pour l'École de la République à la fois du traumatisme subi et des principes et valeurs qui ont été attaqués à travers cet assassinat ». Elle sera faite à la fois par les personnels et par les élèves et son organisation, laissée au choix de chaque établissement, pourra comprendre un moment de recueillement et une heure de cours spécifique.

Les contours de cet hommage qui se déroulera, pour des raisons de calendrier, le vendredi 15 octobre, sont ainsi fixés. **L'annonce en est bien tardive** pour un événement de cette importance, qui aurait pu et dû être préparé dès la rentrée. A priori, ils paraissent satisfaisants. Mais une lecture attentive de la note ministérielle (lire [ici](#)) montre que c'est loin d'être le cas. **Pour Action & Démocratie, au moins trois éléments, et pas des moindres, posent clairement problème.**

Le premier est que l'hommage prévu ne se limitera pas à la commémoration de l'assassinat de notre collègue. La décapitation d'un professeur, puisque c'est bien de cet acte odieux dont il s'agit, n'est visiblement pas estimée suffisante pour justifier un temps de recueillement et de réflexion. **L'hommage intégrera donc un rappel des missions de l'École.** Est-il utile ? Oui. Était-ce le moment opportun pour le faire ? Non, mille fois non !

Le deuxième problème est le **flou des consignes ministérielles** qui stipulent que « les écoles et établissements pourront organiser un temps de recueillement en mémoire de Samuel Paty et consacrer une heure de cours à un temps d'échange ». Une possibilité, et rien d'autre, en phase avec la volonté de donner une autonomie croissante aux établissements, qui aboutira inévitablement à une grande variabilité des situations. Un hommage à la carte, en somme...

Enfin, le dernier grand problème est l'heure de cours possible qui « pourra prendre la forme d'une séquence spécifique sur la construction de l'esprit critique ainsi que sur le métier de professeur ». Des objectifs louables, mais bien éloignés de la **liberté d'expression** dont l'enseignement est le motif réel de l'assassinat de Samuel Paty. Cette liberté générerait-elle ? Dans certains endroits, certainement, puisque la note précise que « le contenu sera laissé au choix des équipes en fonction de leurs situations respectives ».

**Action & Démocratie** ne se satisfait donc pas de l'hommage à Samuel Paty tel qu'il est envisagé. **Nous considérons que la commémoration doit prendre la même forme dans tous les établissements, avec un rappel des faits – adapté à l'âge des élèves – suivi d'une minute de silence obligatoire au même horaire et d'une séquence sur la liberté d'expression.** Par ailleurs, puisque les valeurs de la République ont été attaquées à travers cet assassinat, nous demandons que tous les drapeaux français soient mis en berne sur les bâtiments officiels le 16 octobre.